

**COMPTE RENDU
DE SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
VENDREDI 5 DECEMBRE 2025**

Réuni sous la présidence de Madame Nathalie LALLIER, Présidente du CCAS.

Secrétaire de séance : Leslie VEFFOND

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des décisions prises par Madame la présidente du CCAS par délégation du Conseil d'Administration en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DEL-2025-028 : AUTORISE à l'unanimité le comptable à passer des opérations non budgétaires.

DEL-2025-029 : APPROUVE à l'unanimité l'admission en non-valeur les créances présentées par la Trésorerie.

DEL-2025-030 : DECIDE à l'unanimité d'accorder une subvention de 500 € au téléthon.

DEL-2025-031 : VOTE à l'unanimité la création d'un poste d'animateur principal de 1^{ère} classe.

DEL-2025-032 : APPROUVE à l'unanimité le versement de la prime d'intéressement à la performance collective 2026.

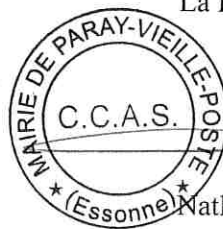
DEL-2025-033 : DECIDE de revaloriser la participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé.

DEL-2025-034 : ADOPTE la mise à jour du règlement intérieur fixant le temps de travail des agents à compter du 1^{er} janvier 2026.

DEL-2025-035 : PREND ACTE à l'unanimité des aides sociales facultatives accordées entre le 16 septembre 2025 et le 18 novembre 2025.

Fait à Paray-Vieille-Poste, 8 décembre 2025.

La Présidente du CCAS,



Nathalie LALLIER

Nathalie LALLIER.